

ANNEXE 2 :

**Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques
BILAN ANNUEL**

(à adresser **OBLIGATOIREMENT** chaque année au 30 avril de l'année par mail à
livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr)

I. Rappel des caractéristiques du projet

A. De l'évolution des horaires d'ouverture : tableau comparatif des horaires avant/après extension

B. Des objectifs poursuivis

1. Argumentaire sur l'évolution des horaires
2. Argumentaire en terme de publics visés
3. Indication éventuelle d'objectifs quantitatifs et qualitatifs

C. Des moyens mis en œuvre

1. En terme de personnel (nombre, type, tranche horaire...)
2. En terme d'action culturelle (type, plage(s) concernée(s), périodicité...)
3. En terme technique (automate de prêt...)
4. Du budget mis en œuvre
 - a. Personnel
 - b. Action culturelle
 - c. Autre (préciser)

II. Évaluation de la 1^{ère} année

A. Modalités de l'évaluation : personnel permanent, étudiant... ? Sur quelle(s) plage ?

B. Fréquentation des nouvelles plages horaires

1. Quantitativement (si possible par plage nouvelle)
2. Qualitativement
 - a. Nouveau public ou public déjà inscrit / fréquentant
 - b. Pour quel(s) usage(s) : prêt, consultation (presse, numérique...), action culturelle, autre...
 - c. Analyse spécifique des plages « sensibles » : pause méridienne, soir, dimanche, vacances scolaires...

C. Analyse / synthèse au regard des objectifs poursuivis : facteurs de réussite et de frein

D. Perspectives pour l'année à venir

1. Maintien ou modifications des horaires ? Argumentaire
2. Enjeux futurs ?
3. Moyens (humains, techniques, budgétaires)

E. Remarques particulières

III. Perspectives : évaluation pour les années suivantes selon le même schéma